

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MEAUX**

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Pays de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville à Meaux, sur une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-deux en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Etaient Présents** : M. COPÉ,

M. SARAZIN, M. LOCICIRO, M. BERTHELIN, Mme KACI, M. DEVAUCHELLE, M. DECUYPERE, M. MORER, Mme DIOP, M. PIAT, M. ATTALI, M. BELIN, M. DELAHAYE, M. GOURDY,

M. BACHMANN, Mme LEAL, M. CHOMONT, Mme BORDINAT, M. AIREAULT, M. BON, Mme COURTOIS, Mme MARIE MELLARE, M. COURTIER, M. HERVIER, M. MACHU, Mme PONOT-ROGER, Mme VIELPEAU, M. MOURADOUDI, Mme DE KESLING, M. TISSERAND, Mme OZTURK, M. BRAS, Mme BLAY, Mme GONCALVES, Mme GOSSELIN, Mme LEFEVRE, M. MARIE LUCE, M. ALLARD, Mme MAHOUKOU, M. REZEG, Mme GILEWSKI, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, Mme EBOUMBOU, Mme ROUSSEAU V, M. SAVERET, Mme CHOPART, M. MOINDROT, M. GENTIL, M. ROUQUETTE, M. LEMAIRE, M. CAGNARD, M. JALA, Mme VASSELON, M. MORAUX, M. KRAEMER, M. MENIL, Mme DAOUST, M. TASSIN, M. HUDE, Mme SILVA, M. DEROY,

M. PARIGI, M. ROBIN, M. GUERRAUD, Mme BUFFE, M. ABASSI, Mme LACROIX, M. MOUKHINE-FORTIER, M. BELLATON, Mme AMADO, Mme ROUSSEAU, Mme DELAVAQUERIE ont donné respectivement pouvoir à M. LOCICIRO, M. DECUYPERE, M. MOURADOUDI, Mme VIELPEAU, M. BRAS, Mme BLAY, Mme V. ROUSSEAU, M. BERTHELIN, M. SARAZIN, M. LEMAIRE, M. DEVAUCHELLE.

**Absents excusés** : M. DHUICQUE, M. RICHELET, Mme DEVAUCHELLE, M. DELL'OSTE, M. LOURDELET.

**Arrivée / départ en cours de séance** : Arrivée de M. DEROY (avant la délibération n°6), départ de M. RODRIGUES (avant la délibération 13), départ de M. BON (avant la délibération n°24).

M. SARAZIN est désigné comme secrétaire de séance.

<b>Date de Notification</b>	<b>Date d’Affichage</b> 30/09/2022	<b>N° de délibération</b> CC22090616	<b>Direction des Affaires Juridiques</b>
-----------------------------	---------------------------------------	---	--

**Objet** : Parc d'Activités du Pays de Meaux – Ilot 6 – Cession d'un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> à la société SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION STC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la délibération du 30 avril 2004 par laquelle le Conseil Communautaire de la CAPM a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'extension de toutes nouvelles zones d'activités économiques créées par la CAPM,

**VU** la délibération du 14 octobre 2005 par laquelle le Conseil Communautaire de la CAPM a décidé de créer sur le territoire des communes de Villenoy et Chauconin-Neufmontiers la ZAC dénommée "Parc d'Activités du Pays de Meaux",

**VU** l'avis des services locaux du Domaine n°OSE-2022-77513-53657 du 4 août 2022,

**VU** l'avis des membres de la Commission Développement Economique et attractivité du territoire en date du 7 juillet 2022,

**VU** le plan ci-joint,

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes d'un courrier en date du 17 juin 2022, Monsieur David HOUZELOT, gérant de la société SALAMANDRE, SARL représentant la société SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION STC, dont le siège social est situé Zone Artisanale des Doucettes 1 rue des Gaillards à GARGES LES GONESSE (95140), a présenté un dossier de candidature en vue de l'acquisition d'un terrain d'environ 5 000 m<sup>2</sup> (lot n°5 sur le plan ci-annexé) situé sur l'îlot 6 du Parc d'Activités du Pays de Meaux, moyennant le prix de 85 € HT/m<sup>2</sup> soit 425 000 € HT pour 5 000 m<sup>2</sup>,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de l'avis des services locaux du Domaine du 4 août 2022, cette offre peut être retenue, l'emprise correspond aux parcelles cadastrées section A n°926 partie, 1316 partie, section B n°1023, 1024, 1027, 1028 partie et 2210 partie pour 5 000 m<sup>2</sup> situées en zone 1AUX2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villenoy. Il s'agit d'une zone d'urbanisation destinée aux activités économiques et correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activités du Pays de Meaux concernant l'artisanat destiné aux PME/PMI. Il existe sur la parcelle B 1024 de petits vestiges d'un ancien bâti qui seront évacués avant la cession,

**OUI** M. GOURDY, Rapporteur en Conseil Communautaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

Madame VIELPEAU ne prend pas part au vote

**AUTORISE** la vente, au prix de 85 euros HT par mètre carré à la société SURFACE TECHNOLOGY CORPORATION STC représentée par la SARL SALAMANDRE dont le gérant est Monsieur David HOUZELOT ou toute autre personne morale qu'elle se substituerait et dans laquelle elle serait associée égalitaire ou majoritaire, ou qui comporterait au moins un associé de cette société ou toute autre société du même groupe ou tout crédit bailleur de son choix d'un terrain d'une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup> correspondant au lot n°5 de l'îlot 6 du Parc d'Activités du Pays de Meaux, conformément au plan ci-annexé,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes relatifs à la cession du terrain et tous actes de constitution de servitude rendue nécessaire pour l'exploitation normale du terrain qui serait stipulée sans indemnité au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ou de la société SURFACE TECHNOLOGY STC ou son substituant.

Le Président,



Jean-François COPE



Le Secrétaire de séance,



Régis SARAZIN

